

Des solutions pour financer les investissements

HÔPITAL DU VALAIS 294 millions de cautionnement, 70 millions de subventions et la création d'un fonds immobilier cantonal: le gouvernement sort l'artillerie lourde pour aider l'HVS, en crise, à financer ses projets.

PAR PATRICK FERRARI

Cautionnement supplémentaire, subventions et création d'un nouveau fonds immobilier cantonal. Le Conseil d'Etat a présenté hier matin les solutions retenues pour assurer le financement des investissements stratégiques, en cours et futurs, de l'Hôpital du Valais (HVS). Des investissements cruciaux qui avoisinent au total le milliard de francs, dont plus de la moitié n'est pas encore financée. «L'HVS ne pouvait plus s'en sortir seul et le canton ne laissera pas tomber l'hôpital», insiste Mathias Reynard, conseiller d'état chargé de la santé. «Ce sou-

“
L'Hôpital du Valais ne pouvait plus s'en sortir seul et le canton ne le laissera pas tomber.”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SANTÉ



De gauche à droite, Pascal Strupler, président du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais, Mathias Reynard, chef du Département de la santé, et Roberto Schmidt, chef du Département des finances. KEYSTONE/CYRIL ZINGARO

tien est primordial pour passer ce cap d'investissement important.» Comme la plupart des hôpitaux en Suisse, l'Hôpital du Valais traverse depuis plusieurs années une période délicate financièrement et se trouve aujourd'hui dans les chiffres rouges. Plombée par le renchérissement et par des tarifs hospitaliers trop faibles pour couvrir ses coûts et ses investissements, l'institution a fait savoir au gouvernement en 2023 qu'elle n'avait plus la capacité de financer les projets stratégiques planifiés.

Devant la presse hier, Pascal Strupler, président du conseil d'administration de l'HVS, a donc remercié le gouvernement de sa décision. «Elle permet à

l'hôpital d'être à la hauteur des besoins sanitaires de la population valaisanne». Bien que soutenu par ces montants très importants, le président assure que l'établissement va continuer ses efforts pour retrouver les chiffres noirs. A deux jours de quitter ses fonctions, Roberto Schmidt, conseiller d'Etat chargé des finances a détaillé les différentes solutions retenues par le gouvernement. Les trois premières pourront être soumises au Grand Conseil pour décision cet automne déjà.

1. Un cautionnement supplémentaire de près de 300 millions de francs

La première mesure voulue par le Conseil d'Etat valaisan consiste en un cautionnement ca-

dre supplémentaire de 294 millions de francs, en complément des 400 millions déjà cautionnés pour l'hôpital. «Ce cautionnement n'aurait aucune conséquence financière pour le canton», assure Roberto Schmidt. L'Etat du Valais se porterait ainsi garant de nouveaux emprunts nécessaires à l'Hôpital du Valais. Cet argent doit servir à financer «les investissements complémentaires et nécessaires à court terme», comme le renchérissement des coûts de construction à Brigue (voir encadré) ou Sion ou comme les rénovations urgentes et les nouvelles constructions de l'Hôpital de Malévoz.

2. Un subventionnement de 70 millions en prestations d'intérêt général

La deuxième mesure aura par contre une incidence sur les finances de l'Etat. En effet, le gouvernement prévoit le versement de 70 millions de francs sur cinq ans sous la forme de prestations d'intérêt général pour financer les amortissements et les intérêts liés aux nouveaux emprunts que l'établissement ne sera pas en mesure d'assumer au vu des montants cautionnés.

3. Au moins 21 millions sur le budget du Service de la santé

Au moins 21 millions doivent servir à la mise aux normes parasismiques des bâtiments existants. «En respect de la décision du Grand Conseil», précise Mathias Reynard. Cet investisse-

ment serait pris en charge par le budget ordinaire du Service de la santé publique au fur et à mesure des travaux de rénovation des bâtiments. Le coût total de ces travaux doit néanmoins être réévalué étant donné l'inflation dans le domaine de la construction ces dernières années.

4. Création d'un fonds cantonal immobilier «santé»

C'est la mesure la plus ambitieuse mais aussi la plus complexe présentée. La création d'un fonds cantonal immobilier «santé» vise à transférer tous les biens immobiliers de l'Hôpital du Valais – plus de 80 bâtiments au total – dans les mains du canton, qui louerait ensuite ces locaux à l'HVS. «A la manière

Une opposition retirée à Brigue

Le voisin qui avait fait recours contre la construction de l'hôpital de Brigue, a retiré son opposition. «L'opposant a fait savoir par écrit au Tribunal cantonal valaisan, qu'il retirait son recours et qu'il n'envisageait pas d'autres démarches juridiques», explique Pascal Strupler, le président du HVS. C'est une bonne nouvelle pour le centre hospitalier du Haut dont les travaux vont ainsi pouvoir se poursuivre sans obstacle juridique. Le litige portait sur les nuisances liées à l'héliport et à l'ombre projetée ainsi que sur des imprécisions dans les plans. L'ouverture de l'hôpital est prévue pour fin 2028, même si des questions subsistent, notamment sur l'usage du nouveau parking.

d'une agence immobilière, les loyers raisonnables encaissés permettent de couvrir l'entretien, les rénovations, l'amortissement et de financer de nouveaux bâtiments», explique Roberto Schmidt.

Ce système serait proche de celui du fonds FIGI (fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat), mais ses contours et son plafond d'engagement doivent encore être définis. Ce qui nécessitera une analyse approfondie qui prendra du temps. Pour Mathias Reynard, la création de ce fonds n'est toutefois pas synonyme d'une mise sous tutelle de l'Hôpital du Valais. «On souhaite que l'hôpital se concentre sur sa mission première: soigner.»